



Mairie
d'Éguilles

CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 15 avril 2014

Procès - Verbal

Ouverture de la séance à 19h39.

Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON, en qualité de secrétaire de séance.

Ont donné pouvoir :

Mr. Jean-Louis MAS donne pouvoir à Mme Jeannette BOURIAUD – Mr Georges HECKENROTH donne pouvoir à Mme Michelle GRAZIANO – Mr François POTIE donne pouvoir à Mr Robert DAGORNE – Mme Caroline CLERE donne pouvoir à Mme Sabrina MARCHESSON – Mme Anne-Marie GUILLEY donne pouvoir à Vincent OLIVETTI - Mme Anne GENTRY donne pouvoir à Mr Salvator DI BENEDETTO -

Absent : Mme Manuella MERENDA (entrée en séance avant le vote de la Question n°3)

Soit 22 présents, et 06 pouvoirs, 1 absent, 28 membres sont donc présents ou représentés au terme de cet appel et à l'ouverture de la séance ; le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2008/005 du 1^{er} Avril 2008 (couvrant la précédente mandature jusqu'au vote d'une délégation visant la suivante) et des Décisions de Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 21 février 2014.

N°016	10/03/2014	Convention d'assistance et représentation juridique avec un avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
N°017	11/03/2014	Séjour camping la Brise – les Saintes Maries de la Mer
N°018	11/03/2014	ANNULEE
N°019	11/03/2014	Séjour camping la Brise – les Saintes Maries de la Mer – réservation Safari 4x4 – découverte de la Camargue
N°020	11/03/2014	Convention de mise à disposition du système de diffusion d'alertes Viappel !
N°021	11/03/2014	Contrat Schindler Excellence Essentiel – ascenseur traction treuil – foyer restaurant
N°022	11/03/2014	Multi-accueil « les Canailoux » éveil musical
N°023	11/03/2014	Multi-accueil « lei Pichoun » éveil musical
N°024	13/03/2014	Prorogation du marché à bons de commandes, et à procédure adaptée, de travaux de voiries et réseaux divers sur l'ensemble du territoire communal
N°025	13/03/2014	ANNULEE
N°026	18/03/2014	MAPA talus Heckenroth
N°027	21/03/2014	MAPA Dépendances de voiries 2014-2015

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès verbal de la 44^{ème} séance du 21 février 2014 :
Il est donc procédé au vote :

A la majorité des suffrages exprimés :

Pour	25
Abstention	03 M. DI BENEDETTO – LE BRIS – Mme GENTRY
Contre	00

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur LEBRIS : « Nous avons apprécié de nous avoir adressé les documents de ce conseil municipal suffisamment tôt ; ce qui nous a permis de travailler plus sereinement. Pour améliorer le fonctionnement du conseil municipal, je vous propose en plus des commissions marchés publics et accession handicapés, d'autres commissions permanentes : finances, urbanisme et personnel. »

Monsieur le Maire : « Nous aurons les commissions règlementaires et n'en rajouterons pas d'autres. Par ailleurs, l'envoi par voie électronique, lequel permet de gagner une journée, reste facultatif et non opposable. »

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dûment modifié :
Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour :	25
Abstention :	03 Mrs Di Benedetto – Le Bris – Mme Gentry
Contre :	00

QUESTION N° 02 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour ;
Vote l'indemnité du Maire au plafond applicable au jour de la présente ;
Soit de : 2 090,80 € (brut mensuel).
Vote l'indemnité des adjoints au plafond applicable au jour de la présente ;
Soit de : 836,32 € (brut mensuel).

QUESTION N° 03 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA COMMUNE DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SUIVANTS : S.M.E.D. – S.A.B.A. – S.I. TOULOUBRE)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Pour le S.M.E.D. 13 = Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (siège à SALON DE PROVENCE) :

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Madame Michelle GRAZIANO
- en qualité de suppléante : Madame Michèle JEUIL

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA

Scrutateur Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- | | |
|--|----|
| - en qualité de titulaire : Madame Michelle GRAZIANO | 25 |
| - en qualité de suppléante : Madame Michèle JEUIL | 25 |

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA 04

Sont donc élues par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Madame Michelle GRAZIANO
- en qualité de suppléante : Madame Michèle JEUIL

Pour le S.A.B.A. = Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (siège à TRETTS) :

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA

Scrutateur Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI 25
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER 25

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA 04

Sont donc élus par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER

Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la TOULOUBRE (siège à PELISSANNE) :

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA

Scrutateur Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI 25
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER 25

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA 04

Sont donc élus par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER

QUESTION N° 04 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ARC

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA

Scrutateur Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI 25
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER 25

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04
- en qualité de suppléante : Madame Manuella MERENDA 04

Sont donc élus par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Vincent OLIVETTI
- en qualité de suppléante : Madame Constance SALEN-BERENGER

QUESTION N° 05 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- **en qualité de titulaire :**
Monsieur Benoît COLSON
Monsieur Cyril VILLALONGA
Madame Sabrina MARCHESSON
Madame Magali FRESIA
Monsieur Stéphane HONORAT
- **en qualité de suppléant :**
Monsieur Jérémy TROPINI
Madame Caroline CLERE
Monsieur Renaud DAGORNE
Monsieur Aurélien DYJAK
Monsieur Eric MATAILLET-ROCCHINI

Liste Demain Eguilles :

- **en qualité de titulaire :**
Monsieur Jacques LE BRIS
- **en qualité de suppléant :**

Monsieur Salvator DI BENEDETTO

Scrutateurs Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits : 29
Nombre de votants : 29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 29

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles : 25 voix / Quotient Electoral, soit 4,31 = 4 sièges et un reste de 0,31

Liste Demain Eguilles : 04 voix / Q.E, soit 0,68 = 1 siège au plus fort reste

Sont donc élus par le Conseil Municipal, à la majorité absolue, avec attribution du dernier siège au plus fort reste :

en qualité de titulaire	en qualité de suppléant
Monsieur Benoît COLSON	Monsieur Jérémy TROPINI
Monsieur Cyril VILLALONGA	Madame Caroline CLERE
Madame Sabrina MARCHESSON	Monsieur Renaud DAGORNE
Madame Magali FRESIA	Monsieur Aurélien DYJAK
Monsieur Jacques LE BRIS	Monsieur Salvator DI BENEDETTO

QUESTION N° 06 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- **en qualité de titulaire :**
Monsieur Benoît COLSON
Monsieur Cyril VILLALONGA
Madame Sabrina MARCHESSON
Madame Magali FRESIA
Monsieur Stéphane HONORAT
- **en qualité de suppléant :**
Monsieur Jérémy TROPINI
Madame Caroline CLERE
Monsieur Renaud DAGORNE
Monsieur Aurélien DYJAK
Monsieur Eric MATAILLET-ROCCHINI

Liste Demain Eguilles :

- **en qualité de titulaire :**
Madame Manuelle MERENDA
- **en qualité de suppléant :**
Madame Anne GENTRY

Nombre de Conseillers inscrits : 29
Nombre de votants : 29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 29

Scrutateurs Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles : 25 voix / Q.E, soit 4,31 = 4 sièges et un reste de 0,31

Liste Demain Eguilles : 04 voix / Q.E, soit 0,68 = 1 siège au plus fort reste.

Sont donc élus par la Conseil Municipal, à la majorité absolue, avec attribution du dernier siège au plus fort reste :

en qualité de titulaire	en qualité de suppléant
Monsieur Benoît COLSON	Monsieur Jérémy TROPINI
Monsieur Cyril VILLALONGA	Madame Caroline CLERE
Madame Sabrina MARCHESSON	Monsieur Renaud DAGORNE
Madame Magali FRESIA	Monsieur Aurélien DYJAK
Madame Manuelle MERENDA	Madame Anne GENTRY

QUESTION N° 07 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- **en qualité de titulaire :**
Madame Daniela TESTAGROSSA
Monsieur Vincent OLIVETTI
Monsieur Renaud DAGORNE
- **en qualité de suppléant :**
Madame Annie DORETTI
Monsieur Andres LOPEZ
Monsieur Aurélien DYJAK

Liste Demain Eguilles :

- **en qualité de titulaire :**
Madame Anne GENTRY
Monsieur Salvator DI BENEDETTO
Monsieur Jacques LE BRIS
- **en qualité de suppléant :**
Madame Manuelle MERENDA

Scrutateur Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29
Ont obtenus :	

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles : 25 voix / Q.E, soit 2,58 = 3 sièges au plus fort reste

Liste Demain Eguilles : 04 voix soit 0,41 = pas de siège au plus fort reste

Sont donc élus par la Conseil Municipal, à la majorité absolue et au plus fort reste pour le dernier siège :

en qualité de titulaire	en qualité de suppléant
Madame Daniela TESTAGROSSA	Madame Annie DORETTI
Monsieur Vincent OLIVETTI	Monsieur Andres LOPEZ
Monsieur Renaud DAGORNE	Monsieur Aurélien DYJAK

QUESTION N° 08 : EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

RAPPORTEUR : RENAUD DAGORNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix, adopte les principes d'exercice du Droit à la formation et le plafond de 726,73 € de dépenses de formation par élu et par an, exposés lors des débats.

QUESTION N° 09 : ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET VEHICULES DE FONCTION POUR NECESSITE DE SERVICE

RAPPORTEUR : ERIC MATAILLET-ROCCHINI

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, par 29 voix et adopte les principes d'attribution suivants :

- jusqu'à 6 véhicules de fonction pour toute mission et sans limitation horaire (d'une puissance au plus égale à 7 C.V. fiscaux : maire, adjoints amenés à se déplacer, directeur général des services, directeur des services techniques et de l'urbanisme ; étant précisé que ces véhicules sont affectés

aux titulaires des fonctions précitées et mis à la disposition des agents affectés aux services correspondants y compris aux régisseurs de recettes ; les attributaires de ces véhicules, dûment assurés et entretenus, bénéficieront de bons de carburants pour les déplacements de services uniquement.

Ces véhicules seront remis à disposition en période de congés, les attributaires auront en charge le stationnement des véhicules et le suivi de leurs prêts à l'intérieur des services, notamment en cas d'infractions routières chaque conducteur verbalisé assumant ses condamnations.

Les autres véhicules du parc sont affectés directement aux services sans attributaires désignés.

- 8 logements de fonction T2 et T3 à loyers réduits en dessous du barème attributif des Prêts Locatifs Sociaux servant par ailleurs de référence aux loyers H.L.M :

- *pour utilité de service* : agents mobilisables en dehors des heures de travail selon un régime d'astreintes = 4 titulaires de police municipale et sécurité de la voie publique, 1 adjoint technique gardien du château d'eau conducteur d'engin titulaire du C.A.C.E.S., 1 adjoint technique en charge de la signalisation routière et de sécurité, 1 adjoint technique en charge de l'ouverture du parc de Fontlaure.
- *Pour nécessité absolue de service* : agent mobilisable en dehors des heures de travail et en dehors de tout système d'astreinte, sans paiement de loyer : 1 adjoint technique conducteur poids lourds et engins.

QUESTION N° 10 : DELEGATION PERMANENTE, DONNEE AU MAIRE POUR LA DUREE DU MANDAT, D'AGIR PAR DECISIONS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « De façon récurrente à toutes les mandatures, et ce depuis 1884, je vous demande par la présente délibération de me donner les pouvoirs propres à l'exercice de la mandature définis sur votre rapport de présentation en page 1 aux petits c, d, subdivisés en 24 alinéas et conformes à l'article L2122-22 du CGDCT dans sa dernière remise à jour par la loi 2014 – 58, article 92 du 27 janvier 2014. Sachant que toujours par application de l'article 2122-23 du même code, le maire doit rendre compte et demander au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu de cette délégation à chacune des réunions du Conseil Municipal. »

Monsieur LEBRIS : « Sur les 24 points soumis au vote, nous sommes gênés par deux alinéas, soit les points 11 et 16. En début de séance, dans les décisions du Maire, vous avez renouvelé un contrat avec une société d'avocats ; on voudrait connaître le coût pour la commune. Nous demandons chaque année le nombre de contentieux, l'évolution et les coûts (frais d'avocats et justice) et ce que cela peut rapporter à la commune et si les recours sont pertinents. »

Monsieur le Maire : « La commune se défend. Lorsque le procès est gagné, je demande le remboursement des frais engagés. En ce qui concerne les frais d'avocats, nous nous référons au code des marchés publics. Pour les marchés publics je vous en rappelle les seuils : de 0 € à 15 000 € : pas de publicité – de 15 000 € à 90 000 €, il faut 3 devis – de 90 000 € à 5 million € : marché à procédure adaptée avec publicité obligatoire, mais il est bien évident, compte tenu d'un nombre de contentieux en cours de l'ordre d'une vingtaine de dossiers, essentiellement en défense et en contestation d'actes d'urbanisme, que nos frais d'avocats ne dépassent pas 15.000 € par an ».

Monsieur LEBRIS : « Nous aurions souhaité une limitation de pouvoirs en matière d'emprunts et lignes de trésorerie ».

Considérant l'importance et la diversité des actes nécessaires à la bonne administration de la commune, le Conseil Municipal, habilite le maire à exercer par voie de décisions les 24 compétences détaillées en séance. **Vote à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour : 25
Abstention : 00
Contre : 04 M. DI BENEDETTO, LE BRIS
Mmes MERENDA, GENTRY

QUESTION N° 11 : RENOUVELLEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU C.C.A.S.

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

Madame Daniela TESTAGROSSA
Madame Annie DORETTI
Madame Jeannette BOURIAUD
Madame Michèle JEUIL

Liste Demain Eguilles :

Madame Anne GENTRY
Monsieur Salvator DI BENEDETTO

Scrutateur Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles : 25 voix / Q.E, soit 3,44 = 3 sièges et un reste de 0,44

Liste Demain Eguilles : 04 voix / Q.E, soit 0,55 = 1 siège au plus fort reste

Sont donc élus par la Conseil Municipal, à la majorité absolue, avec attribution du dernier siège au plus fort reste :

Madame Daniela TESTAGROSSA
Madame Annie DORETTI
Madame Jeannette BOURIAUD
Madame Anne GENTRY

QUESTION N° 12 : RENOUELEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

Monsieur Renaud DAGORNE
Monsieur Vincent OLIVETTI
Madame Sabrina MARCHESSON
Madame Caroline CLERE

Liste Demain Eguilles :

Monsieur Salvator DI BENEDETTO
Madame Manuelle MERENDA
Monsieur Jacques LE BRIS
Madame Anne GENTRY

Scrutateur Monsieur Jérémy TROPINI et Monsieur Jacques LE BRIS

Nombre de Conseillers inscrits :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29

Ont obtenus :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles : 25

Liste Demain Eguilles : 04

Il est rappelé qu'il s'agit d'une représentation facultative auprès d'une association et que ce scrutin n'est pas codifié et visé par les règles de représentation proportionnelle.

Sont donc élus par la Conseil Municipal, à la majorité absolue :

Monsieur Renaud DAGORNE

Monsieur Vincent OLIVETTI
Madame Sabrina MARCHESSON
Madame Caroline CLERE

QUESTION N° 13 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal valide la liste remise à jour et proposée en annexe de la convocation, privilégiant la reconduction des membres ayant rempli au mieux leur mission.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour :	25	
Abstention :	04	M. DI BENEDETTO, LE BRIS, Mmes MERENDA, GENTRY
Contre :	00	

QUESTION n° 14 : REPRISE DES RESTES A REALISER ET AFFECTATION DES RESULTATS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : «Le 21 février dernier, nous votions le compte administratif et le compte de gestion, dans la continuité et avant la présentation du budget primitif et surtout de façon à pouvoir les reprendre sur ce budget primitif, je vais vous demander de voter les restes à réaliser.

Dans le budget général de la commune, une somme de 2 800 K€ euros détaillée dans votre rapport de présentation en opérations non individualisées au compte 20 pour les immobilisations incorporelles, au compte 21 pour les immobilisations corporelles, au compte 23 pour les travaux en cours, ainsi qu'en opérations individualisées et inscrites toujours dans les travaux en cours portant N° 1002 à 1303 et N° 906. Le détail vous en est donné dans le libellé, et la somme est bien de 2 800 577,35 €. »

Monsieur DI BENEDETTO : «Une remarque d'ordre général. Lorsqu'on fait la balance du budget global dans la répartition notamment des sommes sur les comptes D01 et R02 sur le budget d'investissement ce n'est pas moins de 278 757,32 € qu'il reste, mais il faut réintroduire les restes à réaliser, et nous avons donc un déficit d'investissement de moins 1 million 627 294 €. Par rapport au budget d'investissement on est dans un déficit important puisqu'il faut réintroduire les restes à réaliser de l'investissement. Vous faites des investissements sans avoir l'argent. »

Monsieur le Maire : «Le report à nouveau, c'est ce qui va être repris dans l'autofinancement avec les années antérieures et qui vont couvrir obligatoirement le déficit du budget d'investissement. »

Il est rappelé que le niveau des Restes A Réaliser au 31 Décembre 2013 apparaît aux Comptes Administratifs 2013 votés le 21 Février 2014, et qu'il convient de les reprendre aux Budgets Primitifs 2014 :

R.A.R. en dépenses et recettes du budget général :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 800 577,35	L 1 452 040,00
20	Immobilisations incorporelles	20 101,78	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 134,17	0,00
23	Immobilisations en cours	237 037,93	0,00
1002	St Martin - CLSH	984 085,19	584 375,00
1003	Travaux Communaux	29 739,36	68 150,00
1104	Travaux 2011	100 692,64	63 315,00
1201	Hotel de Ville	175 000,00	90 000,00
1202	Voirie 2012	150 631,96	
1203	Parking-Relais Les Mistons	206 529,26	90 000,00
1204	Court de Tennis	87 612,43	51 000,00
1205	Refuge Chats	106 228,40	
1301	Trottoirs Grand Logis	143 334,84	75 000,00
1302	Aménagement Chemin des Landons	52 449,39	37 200,00
1303	Junel	451 000,00	360 500,00
906	Maison des jeunes	0,00	32 500,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2013 DU BUDGET GENERAL =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 857.414,30 €	0,00 €	- 1.136.171,62 €	- 278.757,32 €
Fonctionnement	+ 1.021.672,37 €	- 521.000,00 €	+ 1.183.418,45 €	+ 1.684.090,82 €
Totaux	+ 1.879.086,67 €	- 521.000,00 €	47.246,83 €	+ 1.405.333,50 €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2014 =

Il est proposé d'affecter, en section et recette de fonctionnement, par le compte R 002, la somme de 1.050.000,00 € prise sur son excédent de clôture 2013 de + 1.684.090,82 €.

Il est proposé que le solde, soit 634.090,82 €, de l'excédent de clôture 2013 de fonctionnement, soit affecté en section d'investissement par l'article 1068.

Il est proposé de maintenir le déficit de clôture d'investissement 2013 dans sa section, en dépense, pour 278.757,32 €, par le compte D 001.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 25
Abstention : 00
Contre : 04 M. DI BENEDETTO, LE BRIS
 Mmes MERENDA, GENTRY

R.A.R. en dépenses et recettes du budget annexe de l'eau potable :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - EAU D' EGUILLES		CA	2013
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 51 671,00	L 38 200,00
23	Immobilisations en cours	6 257,02	0,00
012013	Réseau aep Landons	43 907,02	38 200,00
022013	Réseau Aep St martin alsh	1 506,96	0,00

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2013 DU BUDGET DE L'EAU POTABLE =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 492.953,61 €	0,00 €	- 110.931,74 €	+ 382.021,87 €
Fonctionnement	+ 60.658,28 €	- 60.658,28 €	+ 67.303,74 €	+ 67.303,74 €
Totaux	+ 553.611,89 €	- 60.658,28 €	- 43.628,00 €	+ 449.325,61 €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'EAU POTABLE

Il est proposé de maintenir l'excédent de clôture d'investissement 2013 dans sa section, en recette, pour 382.021,87 € par le compte R 001.

Il est proposé d'affecter, en section et recette d'investissement, par le compte 1068, l'excédent de clôture 2013 de fonctionnement en totalité, pour la somme de 67.303,74 €.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour : 29

R.A.R. en dépenses et recettes du budget annexe de l'assainissement collectif :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - ASSAINISSEMENT D' EGUILLES		CA	2013
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 65 842,10	L 56 400,00
201301	Réseau asst Landons	65 842,10	56 400,00

RECAPITULATION DU RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET 2013 DE L'ASSAINISSEMENT =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 371.667,26 €	0,00 €	- 120.418,42 €	+ 251.248,84 €
Fonctionnement	+ 0,47 €	0,00 €	+ 41.808,03 €	+ 41.808,50 €
Totaux	+ 371.667,73 €	0,00 €	-78.610,39 €	+ 293.057,34 €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'ASSAINISSEMENT

Il est proposé d'affecter en recette dans sa section de fonctionnement, une partie de son excédent de clôture 2013 pour 29.000 € (prélevée sur son solde de 41.808,50 €) par le compte R 002.

Pour le solde de cet excédent de clôture 2013 de fonctionnement, soit 41.808,50 € - 29.000,00 € = 12.808,50 €, il est proposé de l'affecter en section d'investissement par le compte 1068.

Il est proposé de maintenir l'excédent de clôture 2013 d'investissement dans sa section, en recette, pour 251.248,84 € par le compte R 001.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour : 29

- **Pas de R.A.R. en dépenses et en recettes pour le budget annexe de production d'électricité photovoltaïque**

RECAPITULATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2013 DU BUDGET DU PHOTOVOLTAÏQUE =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 43.350,88 €	0,00 €	- 29.789,44 €	+ 13.561,44 €
Fonctionnement	- 16.481,22 €	0,00 €	+16.870,95 €	+ 389,73 €
Totaux	+ 26.869,66 €	0,00 €	- 12.918,49 €	+ 13.951,17 €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2014 DU PHOTOVOLTAÏQUE

Il est proposé le maintien de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement 2013 dans sa section au B.P. 2014 pour 389,73 € par le compte R 002.

Il est proposé le maintien de l'excédent de clôture 2013 de la section d'investissement dans sa section en recette du B.P. 2014 par le compte R 001 pour 13.561,44 €.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

- **Pas de R.A.R. en dépenses et en recettes pour le budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle B.D. 292)**

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU C.D. 10 =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	- 1.000,00 €	+ 0,00 €	+ 9.357,92 €	+ 8.357,92 €
Fonctionnement	+ 15.553,83 €	- 1.000,00 €	+ 31.655,63 €	+ 46.209,46 €
Totaux	+ 14.553,83 €	- 1.000,00 €	+ 41.013,55 €	+ 54.567,38 €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2013 DU C.D. 10

Il est proposé le maintien de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement 2013 en recettes de sa section au B.P. 2014 pour 46.209,46 € par le compte R 002.

Il est proposé le maintien de l'excédent de clôture 2013 de la section d'investissement dans sa section au B.P. 2014 en recette pour 8.357,92 € par le compte R 001.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 15 : TARIF DE RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS FUNERAIRES

RAPPORTEUR : RENAUD DAGORNE

Madame MERANDA : « Pourquoi avoir choisi 30 ans. »

Monsieur le Maire : « Ce sont des concessions trentenaires et elles sont renouvelables. Il est rappelé que seule la partie la plus récente comporte des caveaux devenus obligatoires »

Il est rappelé que le cimetière d'Eguilles est composé de 4 parties :

- partie historique autour des ruines de la chapelle Saint Julien avec le monument aux morts ;
- extension vers la voie Aurélienne ;
- extension arrière vers les Bastidonnnes ;
- partie livrée en 2007 avec 150 caveaux.

Compte tenu des frais d'entretien du cimetière, et pour tenir compte de la différence d'aménagement entre sa partie récente et sa partie ancienne, le Conseil Municipal décide de renouveler les concessions anciennes pour 30 ans et un pour un montant de 400 €.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 16 : REMBOURSEMENT D'UN TROP VERSE

RAPPORTEUR : MAGALI FRESIA

Il convient de rembourser à une famille Eguillenne un trop versé de 224,28 €, dont l'enfant ne fréquente plus le multi-accueil Lei Pichoun.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 17 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : «Comme vous le savez la loi du 6 février 1992 impose dans les communes de 3500 habitants et plus un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. Dans votre rapport de présentation, je vous ai fait une analyse prospective avec une note de conjoncture qui rappelle le contenu des débats d'orientation budgétaire de 2012 et 2013 qui expliquait que la crise financière et son impact sur les marchés sur les marchés de capitaux et sur les taux d'intérêts et donc d'emprunt ainsi que sur les politiques publiques était toujours d'actualité. En page 2 le contexte macroéconomique ainsi que la croissance du PIB toujours en page 2 la loi de finances pour 2014 concernant les particuliers mais bien évidemment les collectivités territoriales En page 3 la crise institutionnelle locale avec le projet de métropole Toujours en page 3 les objectifs de dépenses de la commune d'Eguilles pour ses frais de fonctionnement. Les recettes avec le maintien des trois taux de la fiscalité locale les investissements projetés avec les restes à réaliser mais aussi ce qu'il sera programmé dans le budget 2014. »

Monsieur LEBRIS : « Honnêtement on a du mal à voir une ligne directrice dans ce débat d'orientation budgétaire. On a regardé les chiffres du conseil municipal de Février 2012 et on se pose des questions sur les calculs faits au niveau budgétaire ; lorsque l'on prend les chiffres on est étonné des différences. Sur le fonds du débat d'orientation budgétaire, dire que c'est pour l'année 2014 mais que bientôt il y aura la métropole en 2016 et le PLU dont la date limite est le 1er Janvier 2016 n'a pas de sens. Nous pensons que votre note de synthèse mélange un peu tout et comporte des erreurs au niveau financier. »

Monsieur le Maire : « Ce tableau correspond au compte administratif. »

Monsieur LEBRIS : «Lorsque vous mettez la pérennisation du centre aéré de Saint Martin pour l'été 2014, la commune va louer des algécos ? »

Monsieur le Maire : «On loue des modules Portakabin bien plus élaborés que ce que vous appelez des Algécos : climatisés, avec sanitaires, aux normes de sécurité les plus sévères, avec une cuisine et un réfectoire. Il faut assurer la continuité du service, car pour cette année car les travaux de l'A.L.S.H dans la bastide ne commenceront qu'en Septembre 2014. Il n'était pas possible, pour des raisons de sécurité, de faire cohabiter un chantier à proximité des enfants»

Monsieur DI BENEDETTO : « Nous vous demandons les arrêtés de subvention pour 2014 ».

Monsieur LEBRIS : « Nous vous demandons également le détail des investissements par année et du patrimoine de la commune pour 68 millions. »

Monsieur LEBRIS : « Tous les documents comptables sont à votre disposition. »

Après débat le Conseil Municipal prend acte des orientations à partir des éléments exposés en cours de séance.

QUESTION N° 18 : VOTE DES TROIS TAXES LOCALES COMMUNALES – TAXE D’HABITATION – TAXE SUR LE FONCIER BATI – TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, décide de conserver en 2014 les taux 2013 :

- Taxe d’Habitation :..... 19,00 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :..... 22,70 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :..... 42,12 %

Vote à l’unanimité des suffrages exprimés :

Pour :	25	
Abstention :	04	M. DI BENEDETTO, LE BRIS
		Mmes MERENDA, GENTRY
Contre :	00	

QUESTION N° 19 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION L.E.A. 2014 AVEC LA CAISSE D’ALLOCATION FAMILIALE 13

RAPPORTEUR : CONSTANCE SALEN-BERENGER

Le Conseil Municipal habilite le Maire à reconduire le dispositif L.E.A. avec la C.A.F 13 et à signer la convention de renouvellement correspondante.

Vote à l’unanimité des suffrages exprimés : **Pour : 29**

QUESTION N° 20 : INDEMNITE DE GARDE DES EGLISES COMMUNALES

RAPPORTEUR : BENOIT COLSON

Monsieur MERANDA : « Pourquoi ce montant est inchangé depuis 4 ans ? ».

Monsieur le Maire : « Le barème n’est pas décidé par la commune. Ce plafond est établi par le Ministre de l’Intérieur qui a aussi en charge ce qui concerne les cultes, et il ne tient pas compte du nombre des bâtiments communaux consacrés à ces cultes ».

Les membres du Conseil liquident cette indemnité à l’ordre de Monsieur Walter BOLLIGER, dit « Père Denis » en sa seule qualité de gardien des deux églises communales (Eglise St Julien et Chapelle des Figons) résidant sur la Commune, pour 474,22 € pour l’année 2014.

Vote à l’unanimité des suffrages exprimés : **Pour : 29**

QUESTION N° 21 : COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES TRANSFERTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil adopte les dispositions contenues dans le rapport présenté en séance et, pour la partie concernant directement Eguilles, approuve l’intégration à l’attribution de compensation, à partir de 2015, d’une partie complémentaire de la Dotation de Solidarité Communautaire distribuée en 2013 et 2014, pour un montant de 912 315 €, dont 31 698 € pour la commune d’EGUILLES.

Vote à l’unanimité des suffrages exprimés : **Pour : 29**

QUESTION N° 22 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L’ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014

RAPPORTEUR : JEREMY TROPINI

Le Conseil Municipal sollicite la D.E.T.R. 2014 à titre de financement extérieur unique, au taux de 35 % d'une dépense éligible de 54.673,50 € H.T, soit pour 19.135 €, la commune assumant le solde pour 35.538,50 € H.T.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 23 : REMISE A JOUR DES PROCEDURES DE GESTION DU DROIT DES SOLS APRES LE DECRET 2014-253 DU 27 FEVRIER 2014 : RAVALEMENT DE FACADES :

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil, décide de soumettre les travaux de ravalement de façade à déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, étant précisé que cette obligation ne s'appliquera pas aux opérations déjà soumises à permis de construire en application des articles R421 14 à R 421-16.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

LA SEANCE EST LEVEE A 23 h 05.